

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2016

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize et le treize octobre, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2016

- Date d'affichage : 8 octobre 2016

- Nombre de membres en exercice : 14

**Présents : 9 conseillers** : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - LANOT Serge – MM. BOUYGES Claude – ALZAGA Michel – Mmes CEAX-ARENO Françoise - GONCALVES Céline – PRIVAT Corinne - M. COQUILLAUD Nicolas

**Absents, excusés : 5 conseillers** : Mmes COUDERT Virginie – TREMOULET Angélique - M. EMEREAU Arnaud - VIGOUROUX Serge - Mme TOURNEIX Véronique

- Arnaud EMEREAU a donné procuration à Claude BOUYGES

- Serge VIGOUROUX a donné procuration à Jean-Claude BESSEAU

- Virginie COUDERT a donné procuration à Serge LANOT

- Angélique TREMOULET a donné procuration à Daniel VIGOUROUX

- Nicolas COQUILLAUD a été élu secrétaire.

**Approbation du compte-rendu du conseil du 23 septembre 2016, à l'unanimité**

**Délibération n° 2016/47 portant demande de subvention de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériels et techniques alternatifs (démarche zéro pesticide)**

1 balayeuse : 5 580 € HT, 1 broyeur de branches : 5 000 € HT, 1 taille haie : 529,72 €, 1 débroussailleuse : 696,96 € HT et des graines pour l'engazonnement des cimetières : 460,92 € HT.

Total : 12 267,60 € HT, soit 14 675,02 € TTC

Subvention : 70 %, soit 8 587,32 €.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2016/48 portant modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 47 communes**

47 communes ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place des 5 communautés de communes qui s'étaient retirées le 18 août 2016. Approbation des statuts qui en découlent.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2016/49 portant modification des statuts de la communauté de communes de Ventadour**

Changement de nom au 1.01.2017 : communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières.

Compétences obligatoires nouvelles : aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, gestion des milieux aquatiques.

Ajout de la compétence facultative « aménagement numérique ».

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2016/50 portant adhésion de la communauté de communes au SIRTOM d'Egletons**

Approbation de la délégation de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SIRTOM pour l'ensemble du territoire intercommunal.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2016/51 portant élection d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges**

Élection de Serge LANOT.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Le Maire

